

Bachelier en Informatique et systèmes orientation informatique industrielle

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI

Tél : +32 (0) 71 41 94 40

Fax : +32 (0) 71 48 92 29

Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

II272 ADMINISTRATION DES SYSTÈMES 1			
Code	TEII2B72II	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Louis GOUWY (jean-louis.gouwy@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement didactique de la formation.
La finalité de cette unité est de permettre à l'étudiant de mettre en œuvre, d'une manière appropriée, des techniques et des méthodes de base pour configurer un système informatique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
 - 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence II 5 **Collaborer à l'analyse et à la mise en œuvre d'un système informatique**
 - II 5.3 Sur base des spécifications issues de l'analyse, mettre en œuvre une architecture matérielle
- Compétence TI 5 **Collaborer à l'analyse et à la mise en œuvre d'un système informatique**
 - TI 5.3 Sur base de spécifications issues d'une analyse, mettre en œuvre une architecture matérielle

Acquis d'apprentissage visés

- Comprendre les principales caractéristiques d'un système informatique. Il saura:
 - . associer un contexte à un vocable rencontré dans le monde système ou inversement..
- Mettre en œuvre diverses tâches de base utilisées en administration système. Il saura:
 - . utiliser un jeu de commandes adéquat en vue de réaliser ces tâches.
 - . identifier, comprendre et personnaliser le contenu des fichiers de configuration liés à ces tâches.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEII2B72IIA Administration des systèmes 1

24 h / 2 C

Contenu

L'administration de base sous Linux

- Installation- Partitionnement - Formatage.

- Vue générale des différentes couches d'un système d'exploitation et de leurs divers composants.
- Authentification des utilisateurs et des droits.

Démarches d'apprentissage

En présentiel et/ou à distance:

- Cours magistral
- Démonstrations
- Ateliers

Dispositifs d'aide à la réussite

Mise à disposition des corrigés des ateliers.

Tous les logiciels de développement utilisés dans cette activité d'apprentissage sont entièrement gratuits et téléchargeables légalement sur le net.

Sources et références

Rohaut, S. (2014). *Linux : Préparation à la certification LPIC-1 : examens LPI 101 et LPI 102 : 47 travaux pratiques, 544 questions-réponses* (4e édition). Éd. ENI.

Bartolone, T. (2019). *Red Hat Enterprise Linux CentOS : Mise en production et administration de serveurs* (3e éd). Editions ENI.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus
Vidéos
Sites internet
Manuel électronique
Matériel didactique

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage sera basée sur des questions d'administration ouvertes ou fermées.

1ère session : les points seront attribués de manière suivante:

100%: examen sur l'administration de base sous Linux

2ème session : tous les points sont remis en jeu à concurrence de:

100%: examen sur l'administration de base sous Linux

"Les crédits résiduels seront évalués de la manière suivante: identique à la 1ere session".

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

"Les interrogations éventuelles doivent être présentées: un PR ou un PP pour l'une d'entre elles entraîne une cote de zéro pour celle-ci. Toute interrogation non-présentée mais couverte par un certificat médical se verra attribuer la cote de l'examen concerné".

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la

mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).